

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 9 juin 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'AGRICULTURE

L'OPPORTUNITÉ DE LA COORDINATION DES SERVICES FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX D'INSPECTION DE LA VIANDE— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter, en vertu de l'article 43 du Règlement, une motion qui a trait à une situation très grave liée au scandale de la viande avariée au Québec et en Ontario et au rapport très étroit et manifeste de la question avec l'inspection de la viande au Canada à l'heure actuelle.

Monsieur l'Orateur, il est devenu parfaitement évident que la situation, très critique, inquiète vivement chaque éleveur au Canada, car l'hésitation du consommateur à acheter du bœuf par suite du scandale a déjà provoqué des baisses de \$3 ou \$4 les cent livres sur les marchés des bestiaux engraisés d'un bout à l'autre du Canada. C'est une situation qui échappe au contrôle des éleveurs et porte atteinte à la réputation de notre industrie de l'élevage.

Les éleveurs estiment que la vente de viande avariée est une des pires activités criminelles qui soient et, bien que la publicité dont elle a été l'objet ait déjà réduit gravement la consommation de bœuf, nous sommes reconnaissants que cette activité ait été étalée au grand jour. C'est la seule manière de sensibiliser l'opinion publique en vue d'insister pour que soient prises des mesures législatives suffisantes.

Avec l'appui du député de Red Deer (M. Towers), je propose:

Que le ministre de l'Agriculture use de ses bons offices, en tant que ministre fédéral, pour s'assurer que les services d'inspection de la viande qui relèvent de son ministère et ceux des divers ministères provinciaux soient convenablement et rapidement coordonnés de sorte que toutes les viandes vendues au Canada pour la consommation humaine soient convenablement inspectées soit par les autorités fédérales soit par les autorités provinciales.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement ne peut pas être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR L'INDUSTRIE MINIÈRE DU NORD-OUEST DU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règle-

ment, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et d'une pressante nécessité.

Étant donné la situation économique désastreuse qui affecte les mines du Nord-Ouest québécois, la baisse du prix du cuivre, lequel est présentement de 57c. la livre, ce qui oblige certaines compagnies minières à fermer leurs portes, et d'autres à attendre la hausse du prix pour réintégrer les rangs des mines productives, et étant donné que certaines mines, à cause de la hausse des salaires et du coût des matériaux, voient leurs actions qui, en 1974, étaient de \$1.02, baisser à 68c. en 1975, pensent devoir fermer leurs portes, je propose appuyé par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise):

Que la Chambre demande au gouvernement d'étudier la possibilité de venir en aide à l'industrie minière et surtout aux travailleurs de cette industrie et relance l'économie de cette région qui connaît une baisse désastreuse depuis le début de l'année.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE REMBOURSEMENT À LA CAISSE DE LA LOI SUR L'AIDE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES DES FONDS UTILISÉS POUR LE BUREAU DE L'ADJOINT EXÉCUTIF DU MINISTRE— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je demande l'autorisation de présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) continue de se vanter auprès des agriculteurs d'être un bon ministre de l'Agriculture...

Des voix: Bravo!

M. Towers: ... et d'être aux petits soins pour eux, et que tandis qu'il leur tend la main droite en souriant, il leur plonge l'autre dans la poche...